



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination contre la covid-19

Question au Gouvernement n° 3645

Texte de la question

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

**M. le président.** La parole est à Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.

**Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.** Le début de la campagne de vaccination contre la covid-19 a été désastreux pour l'image de notre pays.

**M. Philippe Berta.** Eh bien !

**Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.** Alors que notre compteur restait péniblement bloqué, les Français médusés regardaient leurs voisins se faire vacciner en masse.

**M. Maxime Minot.** Eh oui ! Elle a raison !

**Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.** Pire encore, nous avons appris que votre organisation logistique risquait de vous conduire à gâcher jusqu'à 30 % des doses réceptionnées et que de nombreux hôpitaux manquaient déjà de seringues pour la vaccination. Trop, c'est trop ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Jean-François Parigi.** Bravo !

**Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.** Vos atermoiements sur les masques et l'échec du traçage des personnes testées ne vous auront-ils donc pas suffi à vous hisser à la hauteur des enjeux ? Nos concitoyens s'interrogent sérieusement sur votre capacité à gérer la crise sanitaire : nul besoin de faire appel à un cabinet de conseil américain ou à trente-cinq citoyens tirés au sort pour comprendre que vous êtes dépassés ! En vous concentrant sur les Français sceptiques à l'égard de la vaccination, vous avez totalement oublié les volontaires. Or ces derniers s'impatientent. Il est temps que l'action publique devienne efficace et transparente ! (*Mêmes mouvements.*)

**M. Jean-François Parigi.** Bravo !

**Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.** En France, la précaution est malheureusement devenue synonyme de lourdeur administrative : la consultation préalable, le recueil du consentement par écrit et le délai de rétractation de quatre jours étaient disproportionnés au regard de l'urgence de la situation pour nos aînés. C'est la raison pour laquelle les députés du groupe Les Républicains vous demandent de revenir ici, dans l'hémicycle,...

**M. Roland Lescure.** Il y est !

**Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.** ...pour que s'y tienne un nouveau débat, cette fois suivi d'un vote, sur la stratégie vaccinale. (*Mêmes mouvements.*) Que chacun prenne ses responsabilités !

Plus que jamais, la couverture vaccinale est urgente pour faire face aux défis qui nous attendent. L'essor du variant britannique du virus en France, les risques de faillite auxquels sont exposées nos entreprises durement touchées, la mise à l'arrêt du monde de la culture et, plus généralement, le moral des Français au plus bas vous obligent à l'humilité et à la transparence. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR. - Protestations sur les bancs du groupe Dem.*)

**M. Christian Hutin.** L'humilité, ça...

**Mme Sylvie Bouchet Bellecourt.** Or, sans politique de vaccination efficace, nous n'entreverrons jamais la sortie de crise. Les critiques, notamment formulées par les élus des Républicains, vous auront permis de réagir et d'annoncer une accélération de la campagne de vaccination.

Aussi ma question est simple : que comptez-vous faire pour corriger votre trajectoire et expliquer enfin, de façon claire et concise, la suite de votre stratégie vaccinale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

**M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé.** Merci pour votre question qui me permet de faire un nouveau point sur la stratégie vaccinale de la France. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*) Vous le savez, les autorités sanitaires, comme dans la plupart des pays qui nous entourent, nous ont enjoint – c'est normal – de commencer par protéger les personnes les plus fragiles, qui présentent le plus grand risque d'être admises en réanimation après avoir contracté le virus. Il s'agit notamment de celles qui vivent dans des établissements collectifs comme les EHPAD, mais également, bientôt, des personnes âgées de plus de 75 ans et des personnes plus jeunes porteuses de comorbidités les exposant à des risques particulièrement élevés de forme grave.

**M. Pierre Cordier.** Nous n'avons jamais dit le contraire !

**M. Olivier Véran, ministre.** Nous avons déployé cette stratégie de vaccination, que nous avons amplifiée, accélérée et simplifiée, avec succès, puisque nos soignants se mobilisent pour vacciner chaque heure plusieurs milliers de Français.

**M. Jean-Marie Sermier.** Heureusement qu'ils sont là !

**M. Olivier Véran, ministre.** Ce rythme s'accélérera jour après jour pour protéger les Français. L'objectif que nous avons annoncé – 1 million de personnes vaccinées d'ici la fin du mois de janvier – sera tenu.

Permettez-moi, puisque j'ai décelé une certaine confusion dans votre question, de vous expliquer comment se déroule réellement la vaccination, comme le Premier ministre et moi-même l'avons constaté samedi à Tarbes, dans les Hautes-Pyrénées. La personne souhaitant se faire vacciner se présente dans un centre...

**M. Jean-Marie Sermier.** Comment s'y rendra-t-elle ?

**M. Olivier Véran, ministre.** ...et remplit un questionnaire comportant cinq cases à cocher – il s'agit de la liste, succincte, des contre-indications. Elle peut, si elle le souhaite, consulter le médecin présent sur place. Ce n'est pas nécessaire, mais il est bon que ce choix lui soit donné. Elle reçoit ensuite une injection intramusculaire, qui lui est administrée avec l'aiguille et la seringue idoines.

**M. Pierre Cordier.** Une aiguille de la bonne taille !

**M. Olivier Véran, ministre** . Comme je l'ai déjà dit, madame la députée – il ne suffit pas de proférer un mensonge très fort dans un micro pour qu'il devienne une vérité –, nous disposons de tout le matériel nécessaire pour procéder aux injections : les hôpitaux en sont équipés. La personne reste ensuite sous surveillance pendant une quinzaine de minutes et, si tout se passe bien, rentre chez elle : la voilà vaccinée. Elle sera convoquée pour son rappel.

**M. Pierre Cordier**. Tout va bien, donc !

**M. Olivier Véran, ministre** . Il n'est pas question d'un délai de rétractation de quatre jours ni d'un consentement écrit. Vous pouvez, si vous le souhaitez, nous reprocher des lenteurs ou des difficultés de communication – pourquoi pas –, mais certainement pas inventer des procédures qui n'ont jamais existé, sauf peut-être dans l'esprit de celles et ceux qui cherchent constamment à créer la polémique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et Dem. – Protestations sur les bancs du groupe LR.*)

## Données clés

**Auteur** : [Mme Sylvie Bouchet Bellecourt](#)

**Circonscription** : Seine-et-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 3645

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Solidarités et santé

**Ministère attributaire** : Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [13 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [13 janvier 2021](#)